

Monsieur le Ministre,
Professeur Michel Bouvier,
Madame Marie-Christine Esclassan,
Mesdames et messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je procède aujourd'hui, en compagnie du Professeur Michel Bouvier à l'ouverture de cette conférence-débat sur « les finances publiques et les dépenses d'avenir », organisée par la Section FONDAFIP-Maroc, avec l'appui de l'Association de la Fondation Internationale de Finances publiques (FONDAFIP).

A cette occasion, je voudrais exprimer mes vifs remerciements à tous nos invités et aux intervenants qui contribueront à l'enrichissement des travaux de cette rencontre.

Je tiens à remercier tout particulièrement, le Professeur Michel Bouvier, Président de FONDAFIP et le Professeur Marie-Christine Esclassan, Secrétaire Générale de FONDAFIP, pour tous les efforts qu'ils déploient depuis plusieurs années pour la recherche en finances publiques et le développement de la coopération entre la France et le Maroc.

Mes remerciements s'adressent également à l'équipe de la section Fondafip-Maroc pour l'organisation de cette onzième manifestation infra-annuelle initiée en concertation avec FONDAFIP-France.

Mesdames et Messieurs,

Il est indéniable que l'investissement joue un rôle primordial dans le processus de développement économique et social des pays, en termes d'infrastructures, de recherche et développement, d'éducation, de santé, d'énergies renouvelables, de numérique, ...etc.

L'investissement, qu'il soit public ou privé, participe à la préparation de l'avenir de tous les pays.

L'investissement nécessite beaucoup de moyens financiers qui ne sont pas toujours disponibles. Mais, le coût du non-investissement au bon moment est, à terme, très pénalisant, surtout pour les pays émergents qui veulent attirer les investisseurs étrangers.

Les investissements publics sont justifiés lorsqu'ils présentent des externalités positives ou lorsqu'ils interviennent dans un champ qui n'est forcément pas couvert par le secteur privé. « L'investissement public doit servir un projet de société (éducation, recherche, infrastructures...) »¹.

Mesdames et messieurs,

Parmi les différentes dépenses d'avenir, celles se rapportant à l'éducation et à la santé sont les plus prioritaires, étant donné qu'elles contribuent au renforcement à long terme de la productivité, à la valorisation du capital humain et au développement économique et social.

L'éducation et la santé font partie des 17 objectifs de développement durable.

Il s'agit de **l'objectif n° 3** pour la santé, qui consiste à « **permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge** » et de **l'objectif n° 4** pour l'éducation, qui consiste à « **assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ».

Les dépenses de santé améliorent l'espérance de vie en bonne santé, car « abstraction faite de sa valeur intrinsèque au plan individuel, la santé est déterminante pour le développement général de l'être humain et le recul de la pauvreté »².

¹ Les avis du Conseil économique, social et environnemental, L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité, Journal officiel de la république française, Les éditions des journaux officiels, Paris, Juillet 2012, 62p, p.4.

² « VIII : Investir dans la santé pour faire reculer la pauvreté », Revue de l'OCDE sur le développement 2003/1 (no 4), p. 185-201, p.186.

Selon l'OCDE³, la bonne santé de la population facilite le développement par le jeu de divers mécanismes, en partie interdépendants mais dont les effets se cumulent.

Il en est ainsi de l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre, car les travailleurs en bonne santé sont plus productifs.

Il en est de même du renforcement du capital humain, étant donné que des enfants en bonne santé apprennent mieux.

L'amélioration de la situation sanitaire s'accompagne d'une augmentation du potentiel cognitif des enfants, ce qui, à terme, contribue à élargir la base du capital humain.

Il en est enfin le cas, de l'accroissement du taux d'épargne intérieure. Une population en bonne santé consacre plus de ressources à l'épargne.

Pour sa part, l'éducation est « à la fois porteuse de valeurs collectives, et donc élément d'intégration nationale, et de savoir, donc d'amélioration des capacités d'innovation et de progrès »⁴.

L'éducation est, pour John Rawls, un des fondements majeurs de la société⁵. Il précise à ce titre que « le souci que l'État porte à l'éducation des jeunes tient à leur rôle futur de citoyens. Il porte sur des éléments aussi essentiels que l'acquisition d'une faculté de comprendre la culture publique et de participer à ses institutions, la capacité à être des membres de la société économiquement indépendants leur vie durant ».

³ idem

⁴ Club du Sahel, Pour Préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest Une vision à l'horizon 2020, Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1998, 160p., p.84.

⁵ Jacques Poirot, Le rôle de l'éducation dans le développement chez J. Rawls et A. Sen, entre équité et efficacité, Revue Mondes en développement, 2005/4 (n° 132), pages 29-38.

Mesdames et messieurs,

Au Maroc, les dépenses liées à l'éducation et à la santé occupent une place importante au niveau des choix sectoriels. Cela apparaît à travers les crédits budgétaires dont bénéficient ces deux secteurs.

En effet, en 2018, les crédits budgétaires qui leur sont alloués représentent 25,4% du total des crédits ouverts par la loi de finances, hors dette et charges communes.

L'éducation et la santé absorbent 46,1% des crédits budgétaires destinés à couvrir les dépenses de personnel, 37,3% des crédits de matériel et 12,3% des crédits d'investissement.

Durant l'année 2017, ils employaient 43,3% de l'effectif des fonctionnaires payés par la direction des dépenses de personnel relevant de la Trésorerie Générale du Royaume.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'éducation coûte cher à la société.

Abraham Lincoln, 16^{ème} président des Etats-Unis d'Amérique, disait à ce propos : « l'éducation coûte cher ? Essayez donc l'ignorance ».

Je pense que le même raisonnement peut être tenu pour les dépenses de santé.

Mesdames et messieurs,

Vu l'impact des investissements d'avenir sur le développement économique et social des pays, l'Etat doit intervenir pour garantir la réalisation des projets correspondants, car « l'investissement public relève de choix éminemment politiques et ce, encore davantage, quand le contexte budgétaire vient accroître les contraintes d'arbitrage »⁶.

Pour ce faire, l'action de l'Etat doit être guidée par cinq principes directeurs fondamentaux.

⁶ Les avis du Conseil économique, social et environnemental, op. cit., p.49.

Premièrement, les projets doivent être sélectionnés pour leur efficacité propre. Ils doivent également être cohérents entre eux et se renforcer mutuellement pour créer une véritable dynamique au niveau macro-économique et accroître les retombées économiques et sociales sur les citoyens et les régions.

Deuxièmement, l'Etat doit encadrer les modes de choix des investissements des départements ministériels, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics ainsi que ceux du secteur privé afin d'en garantir la cohérence.

Troisièmement, afin de concilier entre l'impératif de rationalisation des finances publiques et les exigences des dépenses d'avenir, l'Etat doit jouer un rôle déterminant dans l'orientation des investissements vers les secteurs prioritaires, veiller à leur réalisation dans les délais, améliorer la connaissance des besoins de la société et mettre en place des critères clairs et précis d'évaluation des projets.

Quatrièmement, les dépenses d'avenir requièrent une complémentarité, une bonne coordination entre les acteurs et un partage clair des compétences entre l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics, le secteur privé et la société civile.

Enfin, la réalisation et la gestion des investissements requièrent des compétences à même de mettre en œuvre les politiques publiques afin de répondre efficacement aux attentes de nos concitoyens.